

Budgets des lycées et LP Région Ile de France

Evolution des crédits de fonctionnement pour l'EPS de 2002 à 2022

Crédits pédagogiques globalisés

Taux de base = **29 € élève** (25,5/élève depuis 2012)

Et barème avec coefficient suivant les formations

Crédits de location des installations sportives

8 € élève depuis 2013 !

Sauf pour PARIS : tarif non communiqué, négocié entre la Région et la ville de Paris.

La Région annonce qu'elle se base sur le montant des coûts de location déclarés par les établissements. Mais en 2021 l'enveloppe totale était en baisse de 25% par rapport à 2016.

Pour 2022, la liste des lycées bénéficiaires et les sommes allouées n'apparaissent plus dans les documents.

Stagnation pour les locations d'IS

Année	2002 *	2009	2010	2011	2012	2013 2014 2015 2016	2017 2018 2019 2020 2021	2022
Taux location Installations Sportives	4,13 € pour 159 lycées. 0€ pour 307 lycées	4,63 € élève Locations	4,63 € élève Locations	4,70 € élève Locations	5€ élève + 6.38%	8€ élève + 60%	8 € élève	8 € élève Plafonnée aux dépenses
Crédits pédagogiques	3,23€ Par élève	Crédits globalisés toutes disciplines confondues depuis 2003 De 2012 à 2021 le taux de base était de 25,50 € élève Chaque EPLE décide de la répartition entre les disciplines dans le cadre de l'autonomie.						29 € élève et barème par formation

* 2002 dernier fléchage spécifique EPS

1^{ère} augmentation depuis 2012